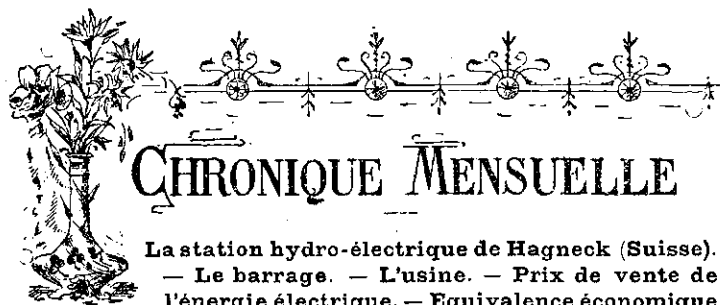


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

La station hydro-électrique de Hagneck (Suisse). — Le barrage. — L'usine. — Prix de vente de l'énergie électrique. — Equivalence économique des éclairages par le gaz et l'électricité. — La concurrence est l'âme du commerce.

La station centrale hydro-électrique qu'une Société suisse fait édifier actuellement sur les bords du lac de Biemme, à Hagneck, présente plusieurs particularités intéressantes et témoigne en outre de l'esprit éminemment pratique de nos voisins.

Ce qui caractérise en effet cette installation, c'est que la chute qui fournit l'énergie hydraulique n'a pas été créée de toute pièce, comme dans le cas de l'entreprise des forces motrices du Rhône, pour les besoins de la station, mais pour un tout autre but. La Société Suisse a utilisé simplement un canal de dérivation établi en amont du lac de Biemme, pour amener les eaux de l'Aar dans le lac, afin de régulariser le cours de cette rivière et de prévenir les inondations qui se produisaient presque annuellement dans cette région.

Le canal se détache normalement de l'Aar, près d'Aarberg, pour se diriger directement sur le lac, de manière à entraîner dans ce grand réservoir de 30 à 40 mètres de profondeur les matériaux transportés à l'époque des grandes eaux, par l'Aar, grossi en amont de la Sarine dont le débit est presque égal au sien. Cet apport considérable de matières solides est ainsi détourné du lit de l'Aar qui s'en trouvait précédemment obstrué et ne pouvait que laisser déborder les flots tumultueux qui submergeaient les pays riverains.

On a ainsi remédié à un véritable fléau, mais par un procédé qui constitue un moyen certain de remblayer le lac de Biemme ; il est vrai que les ingénieurs ont calculé que ce remblaiement ne serait complètement effectué qu'au bout d'un millier d'années et que, d'autre part, la Suisse est si riche en lacs qu'elle peut facilement sacrifier l'un de ces bijoux à l'industrie.

La construction de ce canal avait présenté d'assez grandes difficultés ; il avait fallu notamment traverser une colline interposée entre le cours de l'Aar et le lac, par une tranchée de 900 mètres de longueur, de 34 mètres de profondeur et de 36 mètres de largeur au plafond.

Le canal se trouvait donc ainsi profondément encaissé, dans le voisinage même du lac de Biemme, et l'idée se présentait naturellement à l'esprit de fermer ce canal par un barrage, de manière à créer une chute entre les berges élevées de la tranchée.

Aussi une Société demanda-t-elle la concession nécessaire à cet effet, qui fut accordée en 1896. Il fut d'abord question de réaliser une chute de 9 mètres, mais ce projet qu'il aurait été facile de réaliser, dans une gorge formée de roches naturelles et solides, ne pouvait être mis en œuvre dans une tranchée ouverte au milieu de terrains instables et sans consistance.

On réduisit donc la hauteur du barrage à 3 mètres ; cette hauteur relativement faible permettait néanmoins d'obtenir une puis-

sance élevée, par suite du grand débit du canal qui comportait la totalité des eaux de l'Aar, dérivées en amont du lac.

Le barrage a été établi à 150 mètres environ en deçà de son embouchure dans le lac de Biemme. Il a 63^m43 de longueur et comporte trois sections distinctes, dont les radiers sont établis à des niveaux différents. Ces diverses sections sont séparées par de fortes piles en béton.

La partie centrale constitue un déversoir dont le seuil est à un niveau intermédiaire entre ceux des deux sections de rive. Ce déversoir peut être fermé totalement ou partiellement au moyen de deux portes constituées par des caissons métalliques, ayant chacun une largeur de 10 mètres.

Ces caissons sont suspendus par des chaînes et équilibrés au moyen de contre-poids ; ils sont manœuvrés par des treuils portés sur une passerelle en fer dont les points d'appui sont fixés sur le couronnement des piles. Ces treuils peuvent être actionnés à la main ou au moyen de moteurs électriques alimentés par l'usine. Les portes reçoivent ainsi un mouvement vertical de montée ou de descente, en coulissant dans des rainures ménagées dans l'épaisseur des maçonneries des piles.

Sur la rive gauche se trouve un autre barrage destiné à servir de déversoir en temps de crues exceptionnelles. Le sommet de la digue en maçonnerie est arrasé à un niveau supérieur de 2 mètres au seuil du déversoir principal. Il est fermé en temps ordinaire par des hausses mobiles qui peuvent se rabattre au moment des hautes eaux.

Enfin, près de la rive droite, le barrage se termine par un troisième déversoir, pourvu d'une porte à mouvement vertical et dont le seuil est au niveau le plus bas. Il est destiné à donner passage aux trains de bois et aux glaçons descendant le cours de l'Aar.

L'usine n'est pas établie sur le canal ou le barrage comme cela existe pour l'usine hydroélectrique de Cusset. Elle est placée latéralement au canal principal, sur un canal secondaire qui constitue une dérivation oblique à quelques mètres en avant du barrage. L'ensemble du canal principal et de la dérivation forme ainsi un Y dont l'usine occupe l'une des branches.

La longueur du canal de dérivation amenant les eaux de l'Aar au bâtiment des turbines est de 200 mètres et sa largeur au plafond de 27 mètres. Le radier du canal a été établi à un niveau supérieur à celui des eaux du lac, de sorte que, pendant les fortes crues, lorsque les déversoirs sont ouverts, ce canal est complètement vide et l'on peut ainsi mettre à sec toute l'installation des turbines.

La disposition générale de l'usine hydroélectrique rappelle celle de l'usine de Cusset. La station centrale établie en travers du canal comporte cinq chambres de turbines.

Ces turbines, d'une puissance moyenne de 1400 chevaux, sont à axe vertical et à quatre couronnes superposées. L'eau s'échappe des couronnes mobiles, parallèlement à l'axe, comme dans les turbines américaines ; elle est recueillie dans deux bâches en tôle, noyées dans l'eau d'amont et se raccordant aux deux branches d'une conduite d'échappement bifurquée, et ménagée dans l'épaisseur des fondations de l'usine.

D'après les essais effectués, ces turbines ont donné un rende-

ment mécanique de 80 à 82 pour 100 utilisable sur l'arbre moteur.

Les dynamos sont calées directement sur les arbres des turbines. Ce sont des machines à courant triphasé, à induit fixe et inducteur mobile, qui, à la vitesse de 100 tours, engendrent des courants à la tension de 8000 volts.

De l'usine partent des conducteurs à haute tension ou feeders qui transportent l'énergie électrique, d'une part dans la ville de Bienne située à l'extrémité nord du lac; d'autre part, dans la vallée de l'Aar et dans celle de Suze située au centre du massif du Jura.

Le courant de 8000 volts provenant de la station centrale est abaissé successivement à 2000 volts et enfin à 125 volts pour l'utilisation, au moyen de transformateurs statiques établis dans des stations et sous-stations secondaires.

Nous ne nous étendons pas davantage sur les détails des installations électriques, notre but étant principalement de décrire les travaux d'aménagements des forces hydrauliques qui peuvent trouver tant d'applications dans nos régions montagneuses de l'Ain, du Dauphiné et de la Savoie.

* * *

Il est intéressant toutefois de noter le prix de vente de l'énergie électrique. La force motrice est livrée au prix de 210 à 145 francs par cheval-an, suivant la puissance des moteurs variant de 1 cheval à 100 chevaux. Une réduction de 30 pour 100 est consentie aux industriels qui s'engagent à ne pas utiliser le courant dans la soirée, pendant la période d'éclairage.

En ce qui concerne les abonnements d'éclairage, les prix sont fixés, d'après la consommation présumée, de 7 francs à 13 fr. 50 par an, pour une lampe de 10 bougies brûlant moins de 400 heures, entre 400 et 1000, ou au-dessus de 1000 heures.

Une lampe de 10 bougies absorbant 40 watts, la lampe de 400 heures consommera 160 hectowatt-heures, ce qui met l'hectowatt-heure à 44 millimes environ, alors que nous payons à Lyon 80 millimes, prix absolument exorbitant et inabordable au commun des martyrs.

Espérons que l'exemple de nos voisins amènera les Compagnies concessionnaires de Lyon à une appréciation plus exacte des intérêts du plus grand nombre. Nous ne sommes plus en effet aux temps préhistoriques où l'on vendait l'électricité 1 franc et même plus le kilowatt-heure.

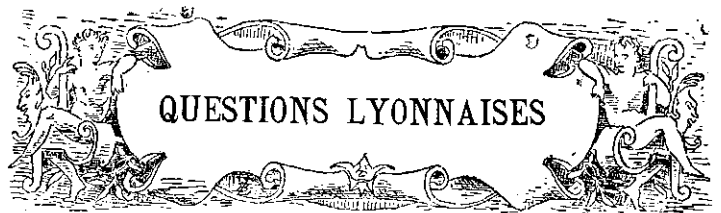
Les progrès de l'éclairage à incandescence par le gaz ont réduit la dépense horaire d'un bec de dix bougies à 4 millimes, il faudrait donc pour qu'il y ait parité économique entre l'éclairage au gaz et l'éclairage à l'électricité de nos jours, que l'hectowatt-heure fût vendu non pas 80 millimes, ni même 65 millimes, mais 10 millimes au maximum.

Voilà ce que les électriciens se gardent bien de faire connaître au pauvre abonné toujours taillable et corvéable à merci. Si la vérité pouvait éclairer l'honnête client, sans aucun doute celui-ci cesserait de s'éclairer lui-même à l'électricité et de payer 80 millimes, ce que le gaz peut lui donner pour 10.

Sans doute l'électricité a d'autres avantages, de propreté et de commodité, qui justifient une certaine plus-value; mais de 10 à 80 millimes il y a une marge plutôt exagérée.

La Société des forces motrices du Rhône l'a bien compris et elle nous a fait connaître déjà les douceurs de l'hectowatt-heure à 65 millimes, espérons qu'elle se rapprochera encore de la parité, par de nouvelles réductions successives et que la Compagnie du gaz, prise d'une noble émulation suivra généreusement le mouvement dessiné par la Société concurrente.

DARYMON.



L'ORNEMENTATION DU PONT DE L'UNIVERSITÉ

Dans la séance du 22 avril dernier le Conseil municipal vient d'adopter le projet d'ornementation du pont de l'Université dressé par la voirie, dont la dépense prévisionnelle s'élève à 85.000 francs. En voici la description.

Les culées, entre la voûte en maçonnerie et l'arche métallique, portent sur leur face extérieure une table saillante qui reçoit l'inscription « Pont de l'Université », avec le millésime. Un cabochon est placé à la partie inférieure de la table, qui est surmontée de deux consoles à volutes, réunies par une guirlande formée de feuilles de chêne avec ruban ou corde. Les consoles supportent une corniche moulurée placée au niveau du tablier.

L'arche en maçonnerie ou roche marinière, près du quai, comporte un vousoir ornementé très simplement à la clef.

Le dé en pierre de taille, au dessus de la corniche, est surmonté d'une attique formant une base à volutes sur laquelle s'élève un pylône en pierre de taille, de six mètres de hauteur au-dessus de l'attique et neuf mètres au-dessus du trottoir; il est décoré d'écaillures au sommet sur les quatre faces, de motifs à coquillages et végétations sur les deux faces intérieure et extérieure, de stalactites et végétations à la base. On a prévu sur l'entablement supérieur des chimères en métal, avec consoles pour lampes à arc. On a dû supprimer par raison d'économie des lions en métal, primitivement prévus, et qui devaient se dresser au pied du pylône, contre le fût de chaque côté. Tous les motifs, y compris les cartouches avec couronne murale et les attributs d'une des quatre facultés, réunissant extérieurement l'attique, le dé et la corniche, sont sculptés sur pierre de Hauteville.

L'ornementation des piles diffère un peu de celle des culées; des motifs sculptés sont prévus entre les volutes de l'attique et à la partie inférieure de la table saillante, comme pour la culée; cette table porte les lettres « R. F. » avec palme, en fonte peinte. Le pylône en pierre de taille est remplacé par un candélabre monumental en fonte, à trois branches, disposé pour être éclairé à l'électricité; il devra être étudié en vue de la réception des tendeurs de trolley.

Une maquette sera soumise à la Commission pour le pylône et le parapet, avant leur exécution.

L'ARCHITECTURE

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Les Français sont fiers, à juste titre, des merveilles architecturales si nombreuses dans notre beau pays, où le génie de notre race s'est manifesté sous des formes multiples aux différentes époques de notre histoire nationale.

Il est certain que peu de nations peuvent revendiquer autant d'œuvres de goût, parmi les constructions élevées depuis la Renaissance, si l'on évite, bien entendu, toute comparaison avec les splendides et grandioses monuments de l'antiquité qui n'ont jamais été dépassés, ni même égalés jusqu'à ce jour.

Mais si notre supériorité est indiscutable au point de vue de l'art proprement dit, si nos édifices présentent plus fréquemment que partout ailleurs cette harmonie des formes et des dimensions,

cette élégance et ce cachet merveilleux qui charment les yeux, il faut bien reconnaître que cette constatation doit s'arrêter le plus souvent à nos monuments publics et aux seules maisons, dites de luxe, des grandes villes.

Pour les autres constructions, il semble que la plupart des architectes du siècle qui vient de finir aient tenu non seulement à laisser sommeiller leur imagination, mais aussi à établir un contraste saisissant, en bâtissant les immeubles de moyen ou de dernier ordre sans nul souci de la façade ni de l'ordonnance et sans avoir d'excuse valable, la simplicité et le bon marché n'excluant pas le bon goût.

La négligence de ces anciens constructeurs paraît encore plus accentuée si l'on examine la distribution intérieure des vieux logements qu'ont habités nos pères; la disposition des pièces était généralement déterminée au hasard des conceptions hâtives de propriétaires sans expérience, et l'incohérence qui en résultait rendait ces immeubles laids et disgracieux aussi désagréables à habiter que mal utilisables comme rendement locatif.

Il est vrai qu'à part les exceptions qui s'accroissent de plus en plus dans nos grandes villes, l'art de bâtir est resté aussi rudimentaire qu'autrefois dans beaucoup de nos petites cités provinciales où, d'une façon générale, la conception idéale des bâtisseurs se borne à établir les maisons isolées suivant un plan rigoureusement carré ou rectangulairement, avec un corridor au milieu et deux pièces de chaque côté; c'est le suprême du chic, quels que soient les besoins des habitants, l'emplacement et l'utilisation du terrain.

Aussi, combien sommes-nous surpris, lorsque nous voyageons à l'étranger, de constater que les pays voisins ont une architecture moderne appropriée aux nécessités locales, au climat, ainsi qu'à leur goût et usages, avec un confortable relatif pour toutes les bourses et le désir de concourir, chacun selon sa mesure, à l'embellissement de l'agglomération!

On voit rarement en dehors de France, si l'on en excepte les peuples en décadence dont certains intellectuels français semblent envier la triste renommée, ces masures infectes, construites en terre battue ou pisé et qui déparent nos belles campagnes ainsi que certains quartiers des grandes villes où l'on construit encore avec ces matériaux dignes des peuplades nègres de la terre d'Afrique.

En Allemagne, où l'industrie et le commerce ont pris un essor prodigieux, les constructions nouvelles sont bien supérieures aux nôtres, tant en confortable qu'en luxes de tous genres, et chacun s'efforce à produire un effet architectural, intention louable qui, il faut bien le dire, n'est pas toujours réalisée — les façades n'ayant généralement pas cette pureté des lignes et cette simplicité, qui est le propre de l'art français — mais on parvient ainsi à mieux embellir une ville qu'avec façades plates et décrépies que construisent encore nos compatriotes.

Les maisons ouvrières de cette nation voisine, soit disant plus pauvre que notre vieille terre des Gaules, révèlent également la volonté bien définie d'améliorer constamment le bien-être de tous en apportant à chacun, quoique dans une mesure différente, ce charme familial que produit seul un logement coquet et bien tenu, où l'hygiène est respectée par des aménagements appropriés et bien choisis. Beaucoup de ces rudes Teutons, ravalés il y a peu d'années encore, par notre chauvinisme ignorant, au rang des peuplades barbares de l'ancien monde, ne pourraient s'astreindre à vivre dans les taudis qui abritent aujourd'hui la plupart de leurs collègues français, si fiers pourtant de la supériorité manifeste qu'ils s'octroient sans vergogne avec toute la générosité dont leur race est capable.

Et cette intéressante patrie hollandaise dont les fils, patients et laborieux, donnent à l'univers le spectacle réconfortant d'un peuple vaillant et fier, décidé à tout pour conserver son indépendance

et le patrimoine paternel agrandi par tant d'années de labeur, combien n'est-elle pas digne d'exciter la curiosité de nos constructeurs par la réalisation artistique et pratique de leur conception du confortable, malgré les difficultés d'un terrain mouvant et marécageux et la mélancolie des brumes qui atténue et estompe les effets que l'on s'efforce à produire pour égayer un peu le paysage monotone des horizons bataves.

De même, la sympathique Belgique, terre hospitalière que l'on s'accoutume à juste titre à considérer comme un prolongement de notre France, présente, elle aussi, des chefs-d'œuvre d'architecture dans ses villes anciennes, derniers vestiges de communautés riches et prospères disparues dans la tourmente des rénovations sociales. Elle garde fidèlement ses traditions locales, forgées par les générations de plusieurs siècles sous l'heureuse influence des conquérants qui se sont disputé tour à tour ce sol fécond et généreux, et ses constructions modernes cherchent à allier aux réalisations pratiques des peuples du Nord, toujours en lutte contre l'inconstance du climat, l'idéal plus raffiné et plus vivace des conceptions des peuples méridionaux.

Sa capitale se transforme comme par enchantement, attirant l'étranger en foule par le charme de sa vie facile, au sein de constructions riantes qui offrent à tous le confort que chacun peut prétendre selon ses moyens, montrant ainsi combien l'embellissement des villes augmente leur prospérité par l'afflux constant des éléments qui viennent se fixer dans les cités attrayantes.

Si donc il nous paraît utile de ne pas nous confiner dans notre routine invétérée et dans cette croyance absurde que rien ne se développe ni ne se perfectionne autour de nous, il nous semble que les constructeurs français, et en particulier nos compatriotes, trop hypnotisés par les types précis et immuables des groupes récemment édifiés sur les quartiers de la rive gauche du Rhône, devraient se rendre mieux compte, par de fréquents voyages à l'étranger, de ce qui se passe chez nos rivaux en gloire afin d'en tirer un utile profit, sans s'écarter des besoins et aspirations particuliers à notre pays, pour le plus grand bien de notre art national.

A l'heure où un Syndicat d'initiative se forme à Lyon, pour y attirer les étrangers en leur faisant connaître notre région et les beautés de notre ville, ainsi qu'il a été pratiqué avec succès pour les deux Savoies, nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos compatriotes les considérations que nous venons d'exposer, afin de susciter un nouvel élément d'attrait pour les visiteurs.

Dans une prochaine étude, nous pensons essayer ultérieurement, si nos lecteurs veulent bien nous suivre, d'exposer les données principales qui guident les architectes voisins dans leurs diverses constructions, espérant que nos modestes documents intéresseront suffisamment nos abonnés pour leur donner le désir de juger par eux-mêmes des progrès accomplis ailleurs.

VALROSE.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION MUNICIPALE DU « VIEUX-LYON »

Nous avons à plusieurs reprises appelé l'attention de nos lecteurs sur l'œuvre de la Commission du Vieux-Lyon; de même que les souvenirs de famille sont chers à ceux qui survivent, ainsi en est-il dans une ville qui a eu une part si prépondérante à toutes les époques dans l'histoire générale du pays; aussi nous efforçons-nous de seconder les efforts de tous ceux qui s'attachent à grouper tout ce qui peut éclairer la connaissance de notre passé local et des arts qui se sont manifestés à certaines époques. Dans ces deux ordres d'idées nous signalerons la *Revue d'Histoire de Lyon*, une publication nouvelle qui sera précieuse au point de vue littéraire, économique, politique et social, et le compte rendu des Travaux de

la Commission du Vieux-Lyon qu'il nous paraît intéressant de faire connaître au plus grand nombre de nos concitoyens. On pourra voir ainsi que, si l'œuvre de la Commission n'a pas été jusqu'à ce jour stérile, son champ d'action reste encore vaste, et il sera possible à beaucoup de Lyonnais de la seconder encore. L'occasion se présentait tout naturellement pour nous de publier en même temps un dessin fort pittoresque d'un coin du vieux Lyon que fait disparaître la transformation du quartier Saint-Paul.

MONSIEUR LE MAIRE,
MESSIEURS LES CONSEILLERS,

La Commission municipale du Vieux-Lyon, créée en 1898 par un arrêté de M. le Dr Gailleton, alors maire de Lyon, va bientôt avoir quatre années d'existence.

Dès lors, elle a pensé qu'à l'exemple de son aînée, la Commission du Vieux-Paris qui, en vertu d'un arrêté du préfet de la Seine, doit adresser au Conseil municipal un rapport annuel, il serait également utile de vous faire un compte rendu des travaux qu'elle a accomplis pendant ces quatre années.

Tout d'abord, il y a lieu de rappeler qu'à la suite d'une campagne de presse très active, l'opinion publique était, à cette époque, favorable à la création d'une Commission du Vieux-Lyon.

Un membre du Conseil municipal d'alors, M. Garnier, déposa, dans la séance du 22 mars 1898, une proposition, signée de vingt de ses honorables collègues, et tendant à la nomination d'une Commission du Vieux-Lyon; cette Commission devait avoir pour mission « de recueillir les vestiges du Vieux-Lyon, d'en dresser l'inventaire, de vérifier leur état actuel, de les maintenir ou de les améliorer, de recueillir enfin par la photographie ou d'autres moyens, ceux qui sont appelés à disparaître sous l'action du temps ou par suite des grands travaux qui seront prochainement entrepris. »

Cette proposition fut renvoyée à l'Administration et, par un arrêté en date de 3 mai suivant, la Commission du Vieux-Lyon fut créée; elle se composait de 22 membres, soit 10 membres du Conseil et 12 autres personnalités choisies parmi les fonctionnaires des Musées, les architectes, archéologues et érudits.

La Commission, ainsi formée, a tenu sa première réunion à l'Hôtel de Ville, le 20 mai suivant, sous la présidence de M. Ballet-Gallifet, délégué de M. le Maire.

Elle a nommé aussitôt son bureau qui, avec M. le Maire, président de droit, se composait d'un vice-président, M. de Cazenove, et d'un secrétaire, M. Bleton.

M. George, élu peu après second vice président, a rappelé sommairement les travaux sur le Vieux-Lyon, antérieurement entrepris, en relevés, dessins, etc..., et proposé la nomination d'une Sous-Commission chargée de faire un inventaire des sujets ou motifs dignes d'intérêt.

Cette Sous-Commission fut composée de MM. George, président; Grizard, Guigue, Rogniat, Monvenoux et Drevet.

Une visite générale de la Ville fut décidée ensuite et deux Sous-Commissions furent nommées, l'une pour le centre, l'autre pour la rive droite de la Saône.

La question d'un local pour la conservation des objets intéressants fut déjà discutée et approuvée.

Au mois de janvier 1899, une liste formée de documents recueillis par M. George, vice-président, sur les anciennes maisons ou motifs intéressants, fut imprimée et distribuée aux membres de la Commission.

Le 16 mars suivant, la Commission réunie en séance, sous la présidence de M. Ballet-Gallifet, a procédé à l'installation d'un nouveau membre nommé en remplacement de feu Grizard, M. Jamot qui, à cette occasion, a offert un album formant une série d'anciennes niches d'angles de rues; cet album a été accepté et remis aux bureaux de la Mairie, en attendant un local spécialement destiné au Vieux-Lyon. Puis, l'ancienne Sous-Commission

a été remplacée par une nouvelle, composée de MM. George, président; de Cazenove, Dr Beauvisage, Tissot et Jamot, chargée de rechercher les sujets méritant d'être reproduits par la photographie.

Cette Sous-Commission s'est fréquemment réunie au domicile de son Président et, après avoir parcouru les vieux quartiers de la Ville, a dressé une première liste pour photographies.

Nouvelle réunion plénière le 6 juin 1899, à laquelle assiste M. Benoit, architecte, nouvellement nommé membre de la Commission; M. Jamot offre un second album photographique contenant une série de vieilles enseignes, choisies parmi les plus remarquables.

Il fut ensuite décidé qu'une carte d'identité serait distribuée à chaque membre pour lui faciliter l'entrée dans les chantiers de la Ville ou chez les particuliers, propriétaires de vieilles maisons; puis M. George a fait connaître le résultat des travaux de la Sous-Commission spéciale chargée d'étudier la création d'un album photographique; il a été décidé qu'il serait statué à cet égard, aussitôt que le crédit nécessaire aura été mis à sa disposition.

Le 10 août suivant, M. le maire Gailleton adresse au Conseil municipal un rapport concluant à l'allocation d'une somme de 2000 francs demandée par la Commission, et sur un rapport conforme de M. Gourju, au nom de la première Commission du Conseil, cette somme est votée le 17 octobre.

L'Administration, alors, sur les indications de la Commission, a passé un traité avec M. Sylvestre, photographe, pour l'exécution de photographies indiquées sur les listes préparées par la Sous-Commission, et qui devaient lui être remises au fur et à mesure.

Les séances de la Commission furent ensuite suspendues pendant quelque temps, et ne furent plus reprises avant l'année suivante, les occupations professionnelles ou officielles de la plupart de ses membres n'ayant pas permis de les réunir, et il était à craindre qu'il en fût de même pendant encore un certain temps; on atteignit ainsi le renouvellement du Conseil municipal.

C'est alors que, grâce aux actives recherches de M. l'adjoint Beauvisage et sous l'impulsion du nouveau maire de Lyon, M. le Dr Augagneur, la Commission du Vieux-Lyon fut réorganisée, par un arrêté en date du 2 février 1901.

Le 6 mars suivant, la nouvelle Commission officiellement avisée, s'est réunie en Assemblée plénière, sous la présidence de M. Clavel, adjoint délégué par M. le Maire, président de droit; vice-présidents, MM. le Dr Beauvisage et George; secrétaire général, M. Bleton; secrétaire adjoint, M. Tissot.

Elle a ensuite décidé que la Sous-Commission des photographies deviendrait Sous-Commission *permanente* et qu'elle aurait à s'occuper de toute question intéressant le Vieux-Lyon, surveillance des fouilles, etc., pour en rendre compte en Commission plénière, lorsqu'il y aurait lieu.

Il est décidé, en outre, que le service de la Voirie devra aviser la Sous-Commission de toute demande de travaux de voirie pouvant amener des modifications ou fouilles intéressant le Vieux-Lyon.

Cette Sous-Commission composée de MM. George, président; Benoit, secrétaire, Drevet, Jamot et Tissot, tient plusieurs fois par mois ses séances au Secrétariat du Palais des Arts.

Dans cette même séance du 6 mars, il a été également décidé que le crédit alloué à la Commission présentant une disponibilité, il serait fait un tirage photographique sur les clichés exécutés et des épreuves remises aux Musées et Bibliothèques de la Ville, et plus tard, une collection d'épreuves qui pourraient être livrées au commerce; qu'en outre, de nouvelles séries seraient faites dans la limite des ressources disponibles.

Cette séance, importante par les décisions prises et approuvées

par M. le Maire, s'est terminée par un rapport de M. Jamot sur les fouilles entreprises sur l'emplacement de l'ancien hôpital Saint-Laurent, quai Fulchiron, et qui ont mis à jour des poteries gallo-romaines fort intéressantes, dont la place est tout indiquée dans le futur Musée.

Le même membre a offert, en outre, plusieurs photographies détachées, entre autres celle dudit hôpital, celle de l'enseigne du « Petit Versaille », disparue depuis, de la maison des « Trois-Carreux » après l'enlèvement de l'ancienne devanture, etc.

A la séance plénière du 9 mai suivant, la Sous-Commission permanente a soumis à la Commission plénière les résultats de ses travaux et les vœux suivants qui ont été adoptés, savoir :

1° Faire dresser les plans complets de l'hôtel de Gadagne pour étudier, dans la suite, l'installation d'un Musée du Vieux-Lyon ;

2° Transporter provisoirement au Palais des Arts tous débris anciens à provenir des démolitions et fouilles, et entreposer à la Douane les plus encombrants ;

3° Faire replacer sur l'attique du Grand-Théâtre les statues enlevées ;

4° Eriger dans une grotte, aux Étroits, la statue de Jean-Jacques Rousseau, pour rappeler un souvenir historique ;

5° Faire des démarches pour recevoir les matériaux de la niche en démolition, quai Saint-Vincent ;

6° Prier M. le Préfet d'étendre à la banlieue lyonnaise le mandat de la Commission ;

La Commission a réclamé de nouveau l'exécution de fiches d'ouvrages ou tableaux dans les services municipaux, et approuvé la gravure composée par M. J. Drevet et gracieusement offerte par lui pour la nouvelle carte d'identité.

Elle a enfin accepté avec reconnaissance, au nom de la Ville, les dons de M. le Dr Beauvisage de quatre clichés et cinq épreuves photographiques ; de M. de Cazenove, la photographie d'un masque de Goliath, autrefois rue Petit-David, et une vue de quartier ; de M. Jamot, un nouvel album d'une série d'anciens portails encore existant à Lyon ; de M. Benoit, une vue de sa maison, quai de Bondy, et de M. Camille Jacob, par l'intermédiaire de M. Tissot, quatre cadres en bois de chêne pouvant servir à contenir des vues du Vieux-Lyon.

Il n'est que justice de constater ici le zèle et le dévouement dont ont fait preuve les deux vice-présidents M. le Dr Beauvisage, qui s'est si souvent prodigué pour la Commission, et M. George qui, malgré son grand âge, est toujours infatigable à la tête de ses collègues pour les diriger.

En dehors des réunions de la Commission, les membres faisant partie de la Sous-Commission permanente ont eu à s'occuper activement dans divers quartiers de la Ville ; c'est ainsi qu'ils ont pu dresser une liste des objets intéressants existant dans les maisons appelées à disparaître bientôt ; tous ces objets, mis en réserve dans un local par les soins de MM. Benoit et Tissot, formeront le noyau des documents du futur Musée du Vieux-Lyon.

Les archives naissantes possèdent déjà des documents précieux, car plusieurs photographies reproduisent des sujets disparus, entre autre des niches, des cours d'anciennes maisons et de vieilles enseignes.

Et, à ce propos, il est opportun de signaler ici un projet de concours d'enseignes, institué par le peintre Edouard Detaille, et auquel la Province est appelée à prendre part.

Ce peintre éminent dit, avec raison, que l'art a le droit et le devoir d'être démocratique, c'est-à-dire de s'adresser au plus de monde possible, car l'art a besoin de plein air, et qu'en dehors des musées, il est bon de multiplier les peintures, sculptures et enseignes, sur les maisons ou jardins publics ; en un mot, l'art doit être mis à la portée du plus grand nombre.

Il ne faut pas oublier, dit un journal qui fait mention de ce con-

cours, qu'une ville, jolie à l'œil, attire les visites fructueuses pour le commerce local, et les guides s'empressent de signaler aux touristes une cité où l'on verrait de jolies enseignes dans les rues et des statues sur les promenades.

On peut désirer aussi voir réaliser cette idée des Amis des Monuments Parisiens, de proposer des primes aux propriétaires de maisons anciennes qui prennent souci de les conserver en état.

On a pu constater avec quel intérêt le public lyonnais a suivi la conférence faite au Palais du Commerce par M. Bleton, secrétaire de la Commission, avec projections lumineuses de vues de l'ancien Lyon, par M. Sylvestre, photographe.

Votre Commission du Vieux-Lyon peut donc affirmer qu'elle a bien rempli le mandat qui lui a été confié.

Mais on a signalé bien des choses encore à entreprendre, relevés de plans d'anciennes maisons, dégagement des substructions de l'amphithéâtre du Jardin des Plantes, recherches de la statue équestre dont un pied en bronze a été découvert dans le lit de la Saône, vers Ainay ; déblayer les restes du théâtre antique de Saint-Just, et y établir à l'entour un jardin public orné de débris de l'ancien Lyon, enfin, et surtout, réaliser le projet qu'aucune Administration n'a pu entreprendre jusqu'à ce jour, l'achat et l'appropriation pour un Musée du Vieux-Lyon, d'un immeuble ou ancien hôtel rappelant un souvenir historique, car ce sera le moyen de provoquer les dons de beaucoup de Lyonnais qui attendent avec impatience la création de ce Musée.

Pour tout cela, les Sociétés privées sont impuissantes ; la Commission du Vieux-Lyon par ses attaches officielles pourrait agir, mais il lui faudrait des ressources qu'elle n'a pas,

Elle a reçu une première subvention qui lui a servi à faire exécuter des séries photographiques que chacun de vous pourra admirer dans ses archives et, en ajoutant à la dépense de trois séries quelques nouveaux frais indispensables, tels que registres de procès-verbaux, timbres d'archives, etc., le reliquat sera peu important, et absorbé par les frais d'épreuves pour les musées et bibliothèques.

Aussi compte-t-elle sur la bienveillante sympathie de M. le Maire et du Conseil municipal pour lui donner les moyens de continuer sa tâche avec fruit.

Vous aurez ainsi, Messieurs, rendu un réel service à notre vieille cité, et vous aurez mérité l'approbation unanime de vos concitoyens ; car, sans songer à faire revivre un passé à jamais disparu, vous aurez du moins transmis aux générations futures les œuvres admirables de modestes artisans dont on ignore les noms, mais dont le génie inventif s'est révélé par des merveilles que les Compagnons du Tour de France viennent encore admirer et étudier avec soin, et, en même temps, donné aux élèves de vos écoles des modèles irréprochables, pour perpétuer les traditions d'art de notre vieille cité lyonnaise.

Le Rapporteur, C. JAMOT.

L'EMPLOI DE L'ÉLECTRICITÉ DANS L'INDUSTRIE

TRANSPORT DE LA FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ

Les grandes forces motrices naturelles, qui le plus souvent sont situées dans des endroits peu accessibles, restent sans emploi à cause de leur éloignement des centres de population.

L'électricité nous offre la facilité d'amener à l'usine ces forces motrices, de les diviser, de les fractionner à volonté, et ce, sans grandes dépenses : elle se prête à toutes les exigences.

Une usine qui dispose, dans un rayon de 15 à 20 kilo-

mètres, d'une force naturelle, peut donc l'amener et l'utiliser.

Le rendement industriel atteint 65 et 80 pour 100.

Le renchérissement constant de la houille rend nécessaire l'utilisation et la réserve de toutes les forces naturelles.

Il est certain que l'immense développement que notre époque a vu se produire dans les voies ferrées, dans l'industrie métallurgique et la navigation à vapeur, a entraîné une telle dépense de nos réserves de houille, que l'on est arrivé à se demander si nous ne verrons pas sous peu s'épuiser cette accumulation d'énergie. D'autre part, les conditions d'extraction de cette houille deviennent de plus en plus difficiles; il est donc urgent de ne plus *gaspiller* ces trésors enfouis dans notre sol et d'utiliser toute l'énergie hydraulique que la nature renouvelle tous les jours par les pluies et les neiges qu'elle accumule sur les montagnes.

Si nous utilisions judicieusement ces forces motrices naturelles jusqu'à présent trop délaissées, les houillères seraient à leur tour délaissées bien avant leur épuisement, car la nature a mis à la disposition de l'homme, dans les cours d'eau, plus de force que jamais il n'en pourra utiliser.

LES MOTEURS ÉLECTRIQUES

Une machine dynamo *génératrice* du courant électrique peut tout aussi bien être utilisée comme moteur électrique; on l'appelle alors *réceptrice* ou *électro-moteur*.

En ne tenant compte que du rendement, la meilleure dynamo sera aussi le moteur le plus parfait, mais comme les conditions de fonctionnement sont très différentes, on a été amené à construire les moteurs électriques de façon à pouvoir les adapter plus facilement aux services qu'ils doivent rendre.

On a vu ces dernières années se produire un grand développement de l'application des moteurs électriques pour la conduite des machines diverses dans l'industrie.

Les usines de construction nouvelle abandonnent peu à peu la transmission par arbres et courroies et actionnent chaque outil individuellement par un moteur électrique; on trouve dans ce système de grands avantages: la construction de l'usine est plus économique; en effet, les murs, les piliers n'ayant plus à subir les vibrations des arbres, mais bien seulement le poids de la toiture, peuvent être construits plus légèrement. Le moteur général de l'usine, n'étant pas obligé de fournir pour les démarrages un excès de puissance, travaille dans les meilleures conditions possibles.

L'indépendance de chaque outil est complète: plus n'est besoin d'installer les appareils en parfaite concordance avec les arbres; plus de courroies; les moindres locaux, même très éloignés, sont toujours accessibles à deux fils conducteurs du courant électrique amenant en même temps la force et la lumière. On peut, par exemple, actionner à plusieurs centaines de mètres de l'usine une pompe ou tout autre artifice. Enfin, le moteur électrique en repos ne dépense plus aucune énergie, tandis que la transmission par arbre tourne sans cesse consommant en tout temps de la force, usant ses coussinets et l'huile de graissage.

Les avantages des moteurs électriques sont surtout appréciables quand les divers outils ne fonctionnent que par intermittence. Une usine possédant un moteur hydraulique a donc tout intérêt à actionner par ce moteur une machine dynamo

qui charge d'une façon constante une puissante batterie d'accumulateurs, et de puiser dans ce réservoir l'énergie accumulée, pour actionner les divers outils par moteurs électriques individuels. De cette manière l'énergie totale de la chute d'eau pourra être utilisée d'une façon constante, *nuit et jour* sans arrêt. La même batterie fournira aussi la lumière dans toutes les dépendances.

LES ACCUMULATEURS

Les appareils susceptibles d'emmagasiner l'énergie électrique, de la conserver et de la restituer à volonté, ont été appelés *accumulateurs électriques*. L'accumulateur est donc un réservoir d'électricité.

Une batterie d'accumulateurs est pour une usine électrique ce que le gazomètre est pour l'usine à gaz; ce que le réservoir est pour une distribution d'eau: c'est dire l'importante place que les accumulateurs occupent dans les emplois de l'électricité.

C'est à Gaston Planté (1860) que l'on doit les premiers accumulateurs et l'étude théorique de ces appareils.

Emile Reynier compléta ces recherches, et, le premier, réussit à construire des accumulateurs industriels.

Après eux le nombre des inventeurs forme légion.

On doit attribuer la grande multiplicité des types créés à la simplicité apparente de l'appareil, qui toujours au début donne une certaine satisfaction, suivie trop souvent d'une amère déception.

La théorie de l'accumulateur a en général été méconnue, et l'insuccès de beaucoup n'a jamais eu d'autre cause que le manque de connaissance des principes fondamentaux de cet appareil.

Nous avons donc pensé qu'il était utile d'exposer le principe des accumulateurs et les conditions de fonctionnement avant d'aborder la description et la construction des divers types; nous énumérerons ensuite les emplois que l'on peut faire des accumulateurs.

Principes de l'accumulateur. — Quand on fait passer le courant électrique d'une batterie de piles entre deux plaques de métal séparées par un liquide conducteur contenu dans un vase en verre, on observe que cet *électrolyte* (eau acidulée) est décomposée; d'une part, l'hydrogène s'accumule et se dégage en bulles sur la lame qui est reliée au pôle négatif de la batterie; d'autre part l'oxygène libéré se rend à la lame reliée au pôle positif.

Si cette lame positive est en métal inoxydable, l'oxygène se dégage de suite en bulles, comme au négatif; si au contraire ce métal est oxydable, il passe à l'état d'oxyde, et de peroxyde si son sulfate est insoluble. Mais si l'on arrête l'action du courant des piles, et qu'on relie les deux électrodes de l'appareil par un fil conducteur, on constate que ce fil est parcouru par un courant allant en sens contraire au courant qui a produit la décomposition de l'eau. Cet appareil est appelé *voltamètre* parce qu'il sert à mesurer le courant, c'est aussi un *accumulateur*, puisqu'il a accumulé le courant électrique et l'a restitué plus tard.

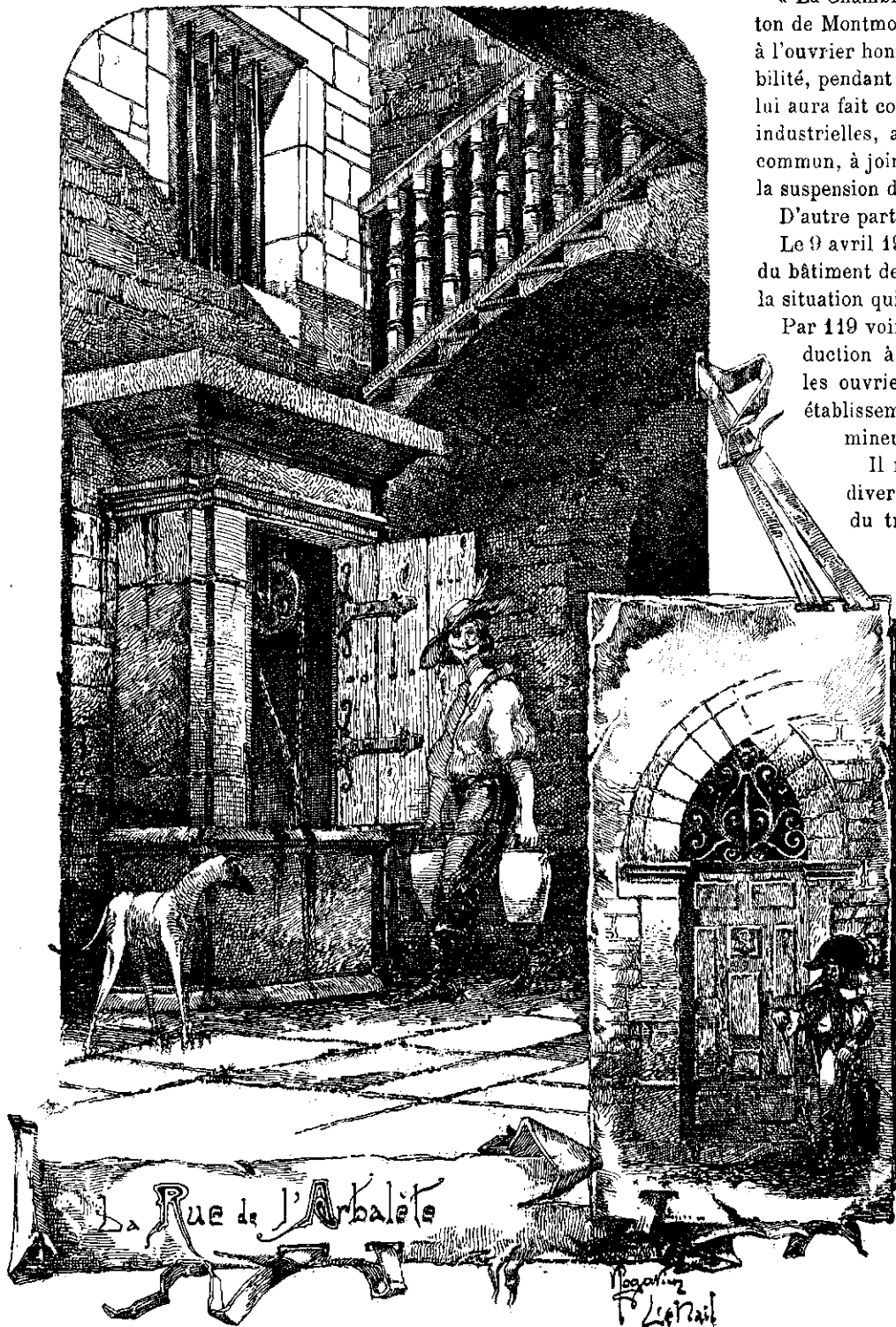
Les éléments de l'eau décomposée représentent exactement l'équivalent de l'énergie électrique qui a été dépensée pour les séparer.

(A suivre.)

F. M. LÖBER.

LA LOI DES DIX HEURES ET DEMIE et l'Industrie du Bâtiment.

La Chambre syndicale des Entrepreneurs du bâtiment du canton de Montmorency, présidée par M. Chartier aîné, vient de prendre une intéressante délibération relativement à l'application de la loi du 2 novembre 1892, modifiée par celle du 30 mars 1900.



Dans des considérants très serrés, la Chambre syndicale du canton de Montmorency établit combien l'application intégrale des dispositions de la loi est contraire à la liberté et aux intérêts bien entendus des ouvriers et notamment de ceux de l'industrie du bâtiment, exposés au chômage par les intempéries ; et après avoir signalé qu'il pourrait, en outre, en résulter la suppression de l'apprentissage et le renvoi des apprentis et ouvriers âgés de moins de dix-huit ans, la Chambre syndicale conclut :

« Attendu que s'il est juste de chercher à protéger les jeunes ouvriers et les apprentis âgés de moins de dix-huit ans, de façon à ce qu'ils ne puissent pas être astreints à un travail supérieur à dix heures et demie par vingt-quatre heures, il n'est pas équitable de restreindre, *contre leur gré*, la journée de travail des adultes (témoin les grèves qui viennent d'avoir lieu à la suite de l'application de cette loi) ;

« La Chambre syndicale des Entrepreneurs du bâtiment du canton de Montmorency demande que la loi soit modifiée pour rendre à l'ouvrier honnête la liberté du travail, et le mettre dans la possibilité, pendant la belle saison de payer les dettes que l'hivernage lui aura fait contracter, et invite toutes les Chambres syndicales industrielles, aussi bien patronales qu'ouvrières, dans l'intérêt commun, à joindre leur protestation à la sienne, pour poursuivre la suspension des effets désastreux de cette loi. »

D'autre part, nous recevons de Beauvais l'information suivante :

Le 9 avril 1902, en la salle de la Justice de paix, les ouvriers du bâtiment de la ville de Beauvais se sont réunis pour examiner la situation qui leur est faite par la loi du 30 mars 1900.

Par 119 voix contre 150 votants, ils ont protesté contre la réduction à dix heures et demie de la durée du travail pour les ouvriers âgés de plus de dix-huit ans, employés dans les établissements où sont occupés des hommes adultes et des mineurs.

Il faut remarquer que les conditions du travail des divers corps d'état du bâtiment diffèrent profondément du travail dans les manufactures et les usines.

La loi du 30 mars 1900 fixe la durée du travail à dix heures et demie. Cette durée de dix heures et demie s'entend évidemment pour toute l'année. Or, pendant la mauvaise saison, il est impossible aux ouvriers du bâtiment de faire une journée de plus de sept ou huit heures, ce qui réduit la moyenne à neuf heures au plus, même en ne tenant pas compte du chômage.

Il n'est donc pas juste d'obliger les ouvriers qui ne peuvent travailler l'hiver que sept à huit heures, à ne faire que dix heures et demie l'été. Nous nous refusons énergiquement à croire que la loi du 30 mars 1900 ait voulu sanctionner une telle anomalie.

A un autre point de vue, la réduction de la durée du travail nécessitera l'emploi d'un plus grand nombre d'ouvriers et le nombre des victimes du chômage pendant la mauvaise saison s'accroîtra d'autant.

Enfin, la présence d'un seul apprenti dans une maison peut obliger vingt ouvriers — ou plus — à ne faire qu'une journée de dix heures et demie l'été. N'est-il pas à craindre que le renvoi des apprentis ne s'impose comme la seule solution — qui, d'ailleurs, est déjà intervenue — et que nombre d'entrepreneurs ne refusent de prendre de nouveaux apprentis ?

En conséquence, les soussignés demandent :

1° Que la loi du 30 mars 1900 soit modifiée,

en ce qui concerne les ouvriers du bâtiment âgés de plus de dix-huit ans ;

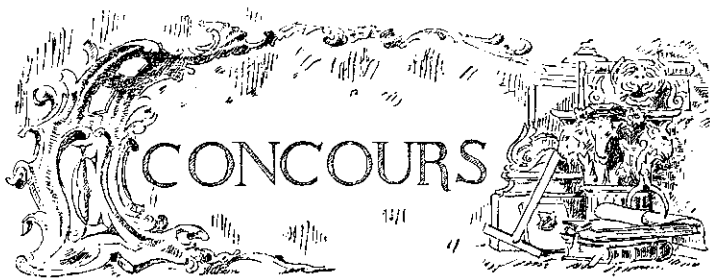
2° Qu'en attendant la modification de la loi, les ouvriers du bâtiment âgés de plus de dix-huit ans soient dûment autorisés à faire la journée légalement permise, les apprentis restant seuls soumis à la loi du 30 mars 1900.

Et disent que la présente pétition sera adressée aux autorités compétentes.

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de l'arrondissement de Beauvais déclare s'associer entièrement à la présente pétition.

Pour la Chambre syndicale : le président, A. BERTIN; le vice-président, A. HOUDET; le secrétaire, A. DUPRET.

Les délégués ouvriers : V. BOULET, L. PATTE, A. VIENNE, Désiré DAVESNES, BRUNOT, Louis COCU.



SAINT-ÉTIENNE

CONSTRUCTIONS AGRICOLES

Un Concours est ouvert entre tous les architectes français pour l'établissement de plans et devis propres à l'édification de constructions agricoles dans le département de la Loire.

1° Pour la grande culture avec un minimum de superficie de 50 hectares comportant 25 à 30 têtes de gros bétail;

2° Pour petite culture avec un maximum de superficie de 15 hectares et comportant 10 à 12 têtes de gros bétail.

Les constructions doivent comporter : logement du personnel; logement des animaux de ferme; logement des produits divers de vente et de consommation; logement du matériel, accessoires.

Aux projets primés, il sera attribué des prix de : 600 francs et une médaille d'or; 200 francs et une médaille de vermeil grand module et un diplôme; une médaille d'argent grand module et un diplôme; une médaille d'argent petit module et un diplôme.

Les projets devront être adressés au siège de la Société d'agriculture de la Loire, 27, rue Saint-Jean, à Saint-Etienne, avant le 1^{er} août 1902.

NIMES

RECONSTRUCTION DU MUSÉE

Dans la *Construction Lyonnaise* du 16 avril, nous avons annoncé l'ouverture d'un concours, entre architectes français, pour la reconstruction du musée de tableaux et de sculpture de Nîmes. La dépense ne devra pas excéder 300.000 francs. Les projets devront être déposés à la mairie de Nîmes, au plus tard, le 16 juillet 1902, à 4 heures du soir.

Le jury sera composé du préfet, du maire, du conservateur du musée actuel, de deux membres de la Commission des Beaux-Arts, de trois conseillers municipaux, de trois architectes désignés par les concurrents et d'un architecte désigné par l'administration municipale ou par le ministre des Beaux-Arts. Une somme de 6.000 francs sera attribuée aux auteurs des trois meilleurs projets et répartie par le jury proportionnellement au mérite de chacun d'eux. Toutefois le jury se réserve le droit de ne décerner aucune récompense dans le cas où il jugerait le Concours insuffisant.

PARIS

INGÉNIEUR MUNICIPAL

Un Concours pour l'admissibilité au grade d'ingénieur municipal de la ville de Paris s'ouvrira le mardi 27 mai 1902. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 17 mai.

Les candidats étrangers à l'Administration municipale seront inscrits sur une simple déclaration, certifiée véritable et signée par eux, contenant tous les renseignements qui leur seront demandés par l'Administration. Des formules imprimées leur seront, à cet effet, remises à la direction du personnel, ou leur seront adressées sur leur demande.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

La charpente du Conservatoire. — L'adjudication du 23 janvier dernier n'avait pas donné de résultat en ce qui concerne le 3^e lot (charpente en bois) évalué à 52.038 francs. Des modifications ont été apportées au projet, comportant la suppression du plancher et des cloisons mobiles prévus primitivement pour pouvoir transformer les salles de concert en salles d'exposition. En outre, sans augmentation de dépense, la charpente sera entièrement métallique. Les ouvrages de charpente en bois se trouvent donc réduits aux seuls travaux de cintrage, platelages, étalements, échafaudages, que M. Peix, adjudicataire de la maçonnerie, s'engage à exécuter moyennant le prix à forfait de 18.500 francs. Quant aux travaux de boisement pour fouilles, évalués à 2000 fr., il s'engage à les exécuter aux prix portés à la série de la ville de Lyon (édition 1889) avec application du rabais de 23,15 pour 100 qu'il a consenti pour le premier lot.

Construction d'une cantine scolaire au groupe de Montchat. — Le Conseil a adopté le projet dressé par M. Duret, architecte divisionnaire de la Ville, comportant :

1. Terrassement, maçonnerie, ciment et pierre de taille	4.400 »
2. Charpente	1.100 »
3. Menuiserie	750 »
4. Serrurerie	750 »
5. Zinguerie et plomberie	350 »
6. Plâtrerie, peinture et vitrerie	900 »
7. Fumisterie	350 »
	<hr/>
	8.600 »
Imprévus 10 pour 100	860 »
Honoraires de l'architecte 3 pour 100	283 80
	<hr/>
Total	9.743 80

Les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux, aux clauses et conditions de leurs marchés respectifs.

Courses de Lyon (Hippodrome du Grand-Camp). — Le Comité de la Société des Courses de Lyon informe MM. les Souscripteurs qu'ils pourront retirer leurs cartes au Bureau du Secrétariat, Grand Hôtel de Lyon, rue de la République, 16, du jeudi 1^{er} au samedi 3 mai, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

La souscription est fixée cette année à 50 francs par souscripteur, donnant droit :

1° A une carte personnelle valable pour les quatre jours ;

2° A des cartes de pesage pour dames ou enfants, ainsi que des cartes de voitures à 5 francs par jour au lieu de 10 francs.

Un nouveau quartier à Saint-Etienne. — MM. Adé, Chauvet et Jeandeaux, architectes à Saint-Etienne, se proposent de soumettre incessamment à la municipalité un projet de création d'une voie nouvelle, de 24 mètres de largeur, réunissant la gare avec la place du Peuple, au moyen du prolongement de la rue Denfert-Rochereau.

L'emplacement de l'ancien hôpital déclassé servirait ainsi à la construction d'un nouveau quartier, bâti selon les règles de l'hygiène et de l'esthétique modernes.

Des concours financiers les plus sérieux paraissent devoir assurer la prompte réalisation de ce projet.

Construction d'une école de commerce au Puy. — La ville du Puy est autorisée à emprunter une somme de 171.000 francs pour construire une école pratique de commerce et d'industrie.

Les travaux d'Annonay. — La ville d'Annonay est autorisée à contracter un emprunt de 2.208.086 francs, destiné, en partie, à la construction d'une nouvelle église et d'une halle couverte, à l'amélioration de la distribution d'eau, etc., etc.

Adjudications de la fourniture de fanaux à éclairage au gaz, de bouées lumineuses, de chaînes d'amarres et d'ancres, etc. — Un avis paru au *Journal Officiel égyptien* annonce que des soumissions seront reçues à l'Administration centrale des Ports et des Phares à Alexandrie, jusqu'au 2 juin 1902, pour les fournitures suivantes :

Deux fanaux à éclairage au gaz pour Suez ;

Une fourniture complète de matériel pour augmenter le pouvoir éclairant d'un fanal à éclairage au gaz ;

Deux bouées lumineuses ;

Une fourniture complète de chaînes d'amarres et d'ancres.

Les personnes désireuses de soumissionner cette fourniture, en totalité ou en partie, peuvent se procurer des extraits des conditions de l'adjudication à l'Administration des Ports et des Phares à l'Arsenal.

Les soumissions doivent être rédigées sur papier timbré à 30 millièmes et adressées au contrôleur général des Ports et des Phares à Alexandrie, sous enveloppe cachetée portant cette mention : « Adjudication pour la fourniture de fanaux à éclairage au gaz, etc. »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Rue Robert, angle de la rue Tête-d'Or. — Exhaussement de deux étages. — Propriétaire, M. Griffat. — Architecte, M. Cadet, 77, rue Ney.

Rue Bonnel, 40. — Maison. — Propriétaire, M. Hubent. — Architecte, M. Detalande.

Chemin Feuillat. — Bâtiment, écurie et remise. — Propriétaire, M. Gaillard. — Architecte, M. Delorme.

Rue des Tournelles. — Construction. — Propriétaire, M. Demeure. — Architecte, M. Merlin.

Rue Louis-Blanc, 10. — Bâtiment. — Propriétaire, M. Blanjour.

Chemin Villon, 32. — Maison. — Propriétaire, M. Taraquois.

Rue Neuve-de-Monplaisir. — Exhaussement. — Propriétaire, M. Felda.

Rue Nouvelle, entre route de Vénissieux et chemin de Montagny. — Maison. — Propriétaire, M. Charvin. — Entrepreneur, M. Pérol.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Isère. — 20 avril. — *Mairie de Prébois*. — Travaux sur chemins vicinaux. Construction d'un viaduc en maçonnerie sur le torrent de l'Ebron, sur 84 m 25. Montant des travaux, 72.500 fr. Adjudic., M. Gory, à Tréminis, par Saint-Maurice-en-Trièves (Isère), hôtel Prarat, prix du devis.

Jura. — 17 avril. — *Préfecture*. — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Baume. Groupe scolaire. Montant des travaux, 38.000 fr. Soumissionnaires : MM. Emile Eoisson, 2,27 p. 100. — Marquis, 1 p. 100. — Ducourthial, 2,50 p. 100. — Adjudic., M. Boutté, à Lavans-sur-Valouse, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montagna-le-Templier. Réparations aux fontaines. Montant des travaux, 5.000 fr. Soumissionnaire : M. Treille, 13,65 p. 100. — Adjudic., M. Faure, 18, chemin de la Favorite, à Lyon, 1,16 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Chambéria. Bassin et lavoir. Montant des travaux, 3.500 fr. Adjudic., M. Luquet, à Orgelet, 1,20 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Vevy. Réparation de la maison d'école. Montant des travaux, 800 fr. Adjudic., M. Varrant, à Lons-le-Saunier, 9 p. 100 de rabais.

Jura. — 17 avril. — *Préfecture*. — Rivière du Doubs. Rétablissement de la rivière du Doubs dans son ancien lit en face du hameau d'Hotelans. Montant des travaux, 36.000 fr. L'adjudication n'a pas eu lieu.

Jura. — 17 avril. — *Préfecture*. — Canal du Rhône au Rhin. Remplacement de portes d'écluses. — 1^{er} lot. Ecluse n° 63, à Dôle. Montant des travaux, 11.500 fr. Pas de soumissionnaire. — 2^e lot. Ecluse n° 61, à Ranchot. Montant des travaux, 6.000 fr. Adjudic., La Société des forges de Franche-Comté, à Besançon, 2 p. 100 de rabais.

Jura. — 21 avril. — *Sous-préfecture de Poligny*. — 1^{er} lot. Poligny. Grosses réparations et aménagements à exécuter aux bâtiments de l'hospice. Montant des travaux, 45.721 fr. Soumissionnaires : MM. David, 6,10 p. 100. — Marquis, 7,50 p. 100. — Lagé, 6 p. 100. — Adjudic., M. Barrier, à Poligny, 11,35 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Champagnole. Construction d'un lavoir couvert à la Londaine. Montant des travaux, 7.400 fr. Adjudic., M. Gallinet, à Champagnole, 2 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Mignovillard. Construction du chemin rural de Montbeuley. Montant des travaux, 1.917 fr. 13. Adjudic., M. Vernier, à Mignovillard, 3 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Villeneuve-d'Aval. Reconstruction du pignon Est de la maison d'école. Montant des travaux, 956 fr. 64. Adjudic., M. Carretto, à Mouchard, 1,56 p. 100 de rabais.

Savoie. — 19 avril. — *Préfecture*. — Route nationale n° 90. Rechargement de chaussée entre les points 83 k. 500 et 86 k. 500. Montant des travaux, 11.500 fr. Soumissionnaires : MM. Edouard Arpin, 10 p. 100. — Bianchi, 15 p. 100. — Alfred Basso, 8 p. 100. — Adjudic., M. Octave Bastrantar, à Bourg-Sainte-Marie, 18 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 26 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon*. — 1^{er} lot. Construction d'un égout du 3^e type, rue Bouchardy, entre les rues de Marseille et Sébastien-Gryphe : 12.334 fr. 40. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grés des rues de la Vitriolerie et Bouchardy, entre les rues Cavenne et Sébastien-Gryphe : 77.344 fr. 58. Cautionnement, 4.000 fr.

Les devis, plans, profils et cahiers des charges sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), ouverts tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 27 mai, 2 h. — *Mairie de Villeurbanne*. — Construction d'un hôpital-hospice et d'un gardiennat pour enfants, travaux estimés à 496.200 fr. non compris les honoraires de l'architecte, savoir : 1^{er} lot. Terrasse et maçonnerie. Montant des travaux, 122.035 fr. 30. Imprévis, 4.171 fr. 70. Totaux, 126.207 fr. Cautionnement, 6.500 fr. — 2^e lot. Pierre de taille. Travaux, 29.412 fr. 30. Imprévis, 1.047 fr. 70. Totaux, 30.460 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 3^e lot. Ciment moulé et appliqué. Travaux, 40.313 fr. 60. Imprévis, 1.508 fr. 40. Totaux, 41.822 fr. Cautionnement, 2.100 fr. — 4^e lot. Charpente. Travaux, 25.976 fr. 30. Imprévis, 1.014 fr. 70. Totaux, 26.991 fr. Cautionnement, 1.350 fr. — 5^e lot. Ciment armé. Réservé. — 6^e lot. Couverture, zinguerie, plomberie. Travaux, 15.881 fr. 10. Imprévis, 536 fr. 90. Totaux, 16.418 fr. Cautionnement, 800 fr. — 7^e lot. Menuiserie. Travaux, 40.508 fr. 50. Imprévis, 1.513 fr. 50. Totaux, 42.022 fr. Cautionnement, 2.100 fr. — 8^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Travaux, 38.219 fr. Imprévis, 1.317 fr. Totaux, 39.536 fr. Cautionnement, 1.900 fr. — 9^e lot. Plâtrerie et peinture. Travaux, 33.381 fr. 30. Imprévis, 1.017 fr. 70. Totaux, 34.399 fr. Cautionnement, 1.700 fr. — 10^e lot. Vitrerie. Travaux, 2.743 fr. Imprévis, 125 fr. Totaux, 2.868 fr. Cautionnement, 150 fr. — 11^e lot. Monte-charges et persiennes en fer. Travaux, 9.340 fr. Imprévis, 660 fr. Totaux, 10.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 12^e lot. Mosaïques-carrelages. Réservé. — 13^e lot. Fourneaux divers, buanderie, désinfections. Réservé. — 14^e lot. Installation des eaux, des appareils sanitaires, des bains. Réservé. — 15^e lot. Chauffage par la vapeur. Réservé. — 16^e lot. Eclairage par le gaz. Réservé.

Nul ne sera admis à concourir sans avoir déposé une soumission, sur papier timbré, accompagnée : 1^o d'un certificat du maire de sa localité ayant moins d'un an de date et constatant qu'il est de bonne vie et mœurs, qu'il est solvable et qu'il est patenté pour la profession à laquelle se rapporte sa soumission ; 2^o de deux certificats délivrés par deux architectes connus et établissant les capacités professionnelles de l'entrepreneur. Ces certificats ne devront pas avoir plus d'un an de date et seront soumis au visa de M. Firmin Allemand, architecte à Vienne (Isère), directeur des travaux, huit jours au moins avant la date de l'adjudication. Les soumissionnaires devront, en outre, déposer à la caisse de M. le Receveur municipal, à titre de cautionnement provisoire, la somme indiquée ci-dessus.

Les devis, plans, profils et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés au secrétariat de la mairie et aux bureaux de l'architecte, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 4 mai, 11 h. — *Mairie de Champdor*. — Construction d'un hangar pour batteuse et divers. Montant des travaux, 12.552 fr. 24. Renseignements à la mairie ou à M. Charles Moinat, architecte à Nantua, auteur du projet.

Ardèche. — Vendredi 9 mai, 2 h. — *Préfecture*. — Travaux sur routes départementales et chemins vicinaux. Visa avant le 2 mai. Renseignements à la préfecture.

Ardèche. — Vendredi 9 mai, 2 h. — *Préfecture*. — Route nationale n° 104, de Lavoulte à Alais. Rectification entre la grange Méry et le point kil. 74 k. 900, sur 3.783 m. 15. Montant des travaux, 44.075 fr. 33. A valoir, 7.924 fr. 67. Total, 52.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. Frais d'adjudication, 180 fr.

Renseignements dans les bureaux : 1° de la préfecture (1^{re} division); 2° de M. l'ingénieur ordinaire d'Aubenas.

Côte-d'Or. — Jeudi 15 mai. — *Préfecture.* — Canal de Bourgogne. Etanchement de la rigole de Chazilly. Montant des travaux, 35,346 fr. 77. A valoir, 4,653 fr. 23. Total, 40,000 fr. Cautionnement, 1,500 fr.

Renseignements : 1° à la préfecture (4^e division); 2° chez M. Cléry, ingénieur ordinaire, à Dijon, rue Berlier, 48.

Doubs. — Jeudi 15 mai, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Pontarlier.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot, Arc sous-Cicon. Ecole des garçons. Reconstruction de l'escalier du logement de l'instituteur et de l'institutrice. Montant des travaux, 1,038 fr. 36. Cautionnement, 35 fr. — 2^e lot, Chapelle-d'Huin. Construction d'un réservoir en agrandissement d'une citerne et établissement d'un bassin-abreuvoir en fonte. Montant des travaux, 10,400 fr. Cautionnement, 350 fr. — 3^e lot, La Cluse-et-Mijoux. Construction d'une maison d'école de filles. Montant des travaux, 27,000 fr. Cautionnement, 900 fr. — 4^e lot, Les Fourgs. Restaurations diverses à l'église et au clocher. Montant des travaux, 10,800 fr. Cautionnement, 360 fr. — 5^e lot, Hôpitaux-Vieux. Réfection en fonte de bassins-lavoires et d'un abreuvoir en pierre et construction d'un bâtiment-abri. Montant des travaux, 9,400 fr. Cautionnement, 315 fr. Auteurs des projets : 1^{er} lot, M. Boutherin, architecte, à Besançon; 2^e à 5^e lots, M. Farrod, architecte à Pontarlier.

Visa huit jours avant l'adjudication par l'auteur des projets.

Renseignements à la sous-préfecture.

Drôme. — Mercredi 7 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Montélimar.* — Travaux sur chemins vicinaux. Montjoux. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Construction entre le chemin de grande communication n° 12 et Montjoux sur 845 m. Montant des travaux, 8,575 fr. 36. A valoir, 924 fr. 64. Total, 9,500 fr. Cautionnement, 300 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication à M. l'Agent voyer d'arrondissement de Montélimar.

Renseignements au bureau de l'Agent voyer d'arrondissement.

Drôme. — Vendredi 9 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Nyons.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot, Pommerol. Chemin n° 1. Construction sur 2,271 m. Montant des travaux, 17,757 fr. 50. A valoir, 1,742 fr. 50. Total, 19,500 fr. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot, Venterol. Chemin n° 4. Construction sur 3,795 m. Montant des travaux, 37,046 fr. 92. A valoir, 2,553 fr. 01. Total, 39,600 fr. Cautionnement, 1,250 fr. — 3^e lot, Villebois. Chemin n° 3. Construction sur 3,667 m. Montant des travaux, 23,640 fr. 70. A valoir, 2,859 fr. 30. Total, 26,500 fr. Cautionnement, 1,000 fr. — 4^e lot, Eygalayes. Chemins n° 1 et 5. Réfection de chaussée et construction d'ouvrages de défense. Mont., 2,840 fr. 28. A valoir, 153 fr. 72. Total, 3,000 fr. Cautionn., 120 fr. — 5^e lot, Izon. Chemin n° 3. Réf. de chaussée et construction d'ouvrages de défense. Mont., 1,630 fr. 04. A valoir, 69 fr. 96. Total, 1,700 fr. Caut., 50 fr. — 6^e lot, Montfroc. Chemin n° 2. Réf. de platel. et construction d'ouvrages de défense. Montant, 1,496 fr. 21. A valoir, 103 fr. 79. Total, 1,600 fr. Caut., 50 fr. — 7^e lot, Séderon. Chemin n° 1. Reconstruction d'un pont de 2 mètres. Mont., 2,791 fr. 63. A valoir, 203 fr. 37. Total, 3,000 fr. Caut., 100 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'Agent voyer d'arrondissement de Nyons.

Renseignements au bureau de l'Agent voyer d'arrondissement.

Isère. — Dimanche 4 mai, 11 h. — *Mairie de Barroux.* — Travaux communaux. Construction du presbytère. Montant des travaux, 11,333 fr. 99. Cautionnement, 1,000 fr.

Renseignements à la mairie et chez MM. Châtroussca et Ricoud, architectes, rue Lesdiguières, 27, à Grenoble.

Isère. — Dimanche 4 mai. — *Mairie de Saint-Geoire.* — Travaux sur chemins vicinaux. Travaux sur chemin de grande communication n° 28, de la maison Etienne Dulac, aux Vernes, et sur chemin vicinal ordinaire n° 5, de Saint-Geoire à Montérrat. Montant des travaux, 17,330 fr. 87. A valoir, 3,669 fr. 13. Total, 21,000 fr. Cautionnement, 600 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Vendredi 9 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Rechargement des chaussées d'empierrement sur routes nationales. Route n° 85, entre 45 k. 525 et 46 k. 500, aux Abrets. Montant des travaux, 1,398 fr. 40. A valoir, 691 fr. 60. Total, 2,090 fr. Cautionnement, 300 fr. — Route n° 90, entre 31 k. et 34 k., à La Bussière. Montant des travaux, 3,300 fr. A valoir, 1,000 fr. Total, 4,300 fr. Cautionnement, 110 fr. — Route n° 92, entre 47 k. et 48 k., aux Abrets. Montant des travaux, 1,354 fr. 50. A valoir, 745 fr. 50. Total, 2,100 fr. Cautionnement, 45 fr.

Renseignements à la préfecture.

Jura. — Mercredi 7 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef pour les chemins de grandes communications et par l'agent voyer d'arrondissement pour les chemins vicinaux ordinaires.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Jura. — Mardi 20 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — 1^{er} lot, Commune de Chauv-des-Crottenay. Construction d'un réservoir d'eau. Dépense évaluée par le devis de M. Pelletier, architecte à Lons-le-Saunier, à la somme de 13,299 fr. 05. Somme à valoir, 1,036 fr. Cautionnement, 650 fr. — 2^e lot, Commune de Plasne. Construction d'un poids public. Dépense évaluée par le devis de M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier. Construction, 2,087 fr. 07. Pont à bascule, 1,860 fr. Somme à valoir, 255 fr. 08. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot, Commune de Pont-d'Héry. Aggrandissement du chalet communal, Dépense évaluée par le devis de M. Chevaux, architecte à

Salins, à la somme de 9,647 fr. 25. Somme à valoir, 370 fr. 39. Cautionnement, 480 fr.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au Secrétariat de la Sous-Préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Savoie (Haute). — Mercredi 14 mai, 10 h. — *Hospices civils d'Annecy.* — Travaux d'extension des salles militaires à l'hôpital. Montant des travaux, 46,451 fr. 99. A valoir, 3,148 fr. 96. Total, 49,600 fr. 95. Cautionnement, 2,350 fr.

Renseignements au secrétariat des hospices.

Savoie. — Dimanche 4 mai, 10 h. — *Mairie d'Aix-les-Bains.* — Construction d'une annexe à l'hôpital municipal. — 1^{er} lot, Mur de soutènement peron central, etc. Montant des travaux, 39,000 fr. Cautionnement, 1,195 fr. — 2^e lot, Plâtrerie et peinture. Montant des travaux, 18,000 fr. Cautionnement, 785 fr. — 3^e lot, Menuiserie, quincaillerie, parquets. Montant des travaux, 27,000 fr. Cautionnement, 1,165 fr. M. Pain aîné, architecte de la ville.

Renseignements à la mairie.

Var. — Jeudi 8 mai, 2 h. — *Mairie de Seillans.* — Travaux communaux. Projet d'éclairage à l'électricité, maçonneries, conduites en fonte et appareils. Montant des travaux, 12,125 fr. 46. A valoir, 4,374 fr. 54. Total, 16,500 fr. Cautionnement, 500 fr.

Visa, par l'ingénieur, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie de Seillans et dans les bureaux de l'ingénieur des ponts et chaussées à Draguignan, boulevard de la Liberté, 12.

Ministère de Guerre. — Samedi 10 mai, 2 h. — *Hôtel de ville de Dijon.* — Service du génie. Chefferie de Dijon. Place de Dijon. Adjudication des travaux à exécuter dans la place de Dijon, pour la construction d'un casernement pour quatre batteries d'artillerie divisionnaire. — 1^{er} lot, Terrassement, maçonnerie, enduits, dallages, cloisons, plafonds sur lattis. Evaluation, 345,000 fr. Cautionnement exigé, 15,000 fr. Dépôt de garantie exigé, 4,000 fr. — 2^e lot, Couverture. Evaluation, 18,470 fr. — 3^e lot, Charpente et menuiserie. Evaluation, 73,200 fr. Cautionnement exigé, 3,300 fr. Dépôt de garantie exigé, 1,000 fr. — 4^e lot, Ferronnerie, serrurerie, scellements de ferments. Evaluation, 73,340 fr. Cautionnement exigé, 3,400 fr. Dépôt de garantie exigé, 1,000 fr. — 5^e lot, Zinguerie, plomberie, fumisterie. Evaluation, 7,100 fr. — 6^e lot, Vitrerie, peinture, tenture. Evaluation, 13,070 fr.

Toutes les pièces du marché sont déposées dans les bureaux du génie, à Dijon, rue Chancelier-l'Hôpital, 6, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	150 »	160 »
— en planche rouge	192 50	197 50
— — — jaune	157 50	167 50
Etain Banca en lingots	322 50	335 »
— Billiton et détroits en lingots	325 »	327 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	34 50	35 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	33 50	39 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	43 »	45 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	60 »	61 »
— — — Autres marques	58 »	60 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »
— laminé	475 »	550 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	» »
Fer à double T, AO	22 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	24 »	» »
Mercure	700 »	750 »

AVIS

Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

Le tableau des Travaux en cours d'exécution paraissant régulièrement dans le numéro du 16 de chaque mois, MM. les Architectes et Entrepreneurs qui veulent bien nous communiquer des renseignements sur leurs Travaux sont priés de nous les faire parvenir avant le 13 de chaque mois, dernier délai, pour en permettre l'insertion dans le numéro.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil de serrurerie d'art ancienne et moderne du XI^e au XIX^e siècle, appliquée à l'architecture et au mobilier par G. BERNARD et fils, architectes, 1 volume gr., in-folio, 80 planches. Prix : 80 francs. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le *Recueil de serrurerie d'art ancienne et moderne* est spécialement destiné aux applications que peuvent en faire l'architecture et le mobilier. L'ensemble des documents reproduits va du XI^e au XIX^e siècle, en insistant particulièrement sur les belles époques de l'art de la ferronnerie.

Cet ouvrage, qui contient 80 planches de grand format, renferme un énorme diversité de matériaux qu'il nous est impossible d'énumérer. Il peut rendre de grands services aux architectes, aux entrepreneurs, aux ferronniers d'art. Il constitue pour tous un bel ouvrage de bibliothèque vraiment curieux et plein d'utiles et charmantes leçons de choses.

Nous nous chargeons de procurer cet ouvrage à nos abonnés et lecteurs.

RÉGIE D'IMMEUBLES

VENTE ET LOCATION
DE VILLAS ○○○○○○
○○○ MAISONS ○○○○
○○○○○ TERRAINS, ETC.

P. FUZIER-PERRIN
59, Route de Paris, LA DEMI-LUNE

LYON

PHOTOGRAPHIE VICTOIRE
AU PREMIER
22, Rue Paul-Chenavard, 22

Photographies de groupes. — Photographies industrielles.
Photographies de chantiers et d'usines.

SIX MÉDAILLES D'OR

Hors Concours. — Membre du Jury, 1894.

TARIF DU TIRAGE EN BROCHURE

Des articles extraits de la CONSTRUCTION LYONNAISE

SUR BEAU PAPIER BLANC, FORMAT IN-8^o

TIRAGE	4 PAGES	8 PAGES	16 PAGES	COUVERTURE DE COLLEUR
	FR.	FR.	FR.	FR.
Premier cent . . .	6 50	10 50	20 »	10 »
Chaque cent en plus	3 »	4 50	9 »	3 50

L'économie provenant de la conservation de la composition, nous prions ceux de nos collaborateurs qui désirent des tirages à part, de nous en prévenir en nous envoyant leur article.

Dans les prix ci-dessus ne sauraient être compris les changements que les auteurs apporteraient à leur article, ni les surcharges que pourrait occasionner le tirage de vignettes intercalées dans le texte.

SPECTACLES

- Grand-Théâtre.** — Samedi 3, une seule représentation de *l'Etrangère*.
- Théâtre des Célestins.** — Tous les soirs, jusqu'au 6 mai inclus, les *Demi-Vierges*, la jolie comédie de Marcel Prévost, interprétée par des artistes de valeur, Mmes Roggers, Demay, de l'Athénée, et M. Bour, du Théâtre Antoine.
- Théâtre de la Scala.** — Dernière d'*Yvette*, avec Mlle Blanche Toutain, l'espiègle créatrice du rôle.
- Horloge** (cours Lafayette, 137). — Après un succès de trois mois consécutifs, la revue va disparaître de la scène. — Mercredi 7 mai, ouverture de la saison d'été, avec une troupe *di primo cartello*.
- Théâtre de l'Eldorado.** — Dernière de *la Fille du Tambour Major*, qui va être reprise à la Scala.
- Casino.** — Tous les soirs concert spectacle, avec attractions diverses.
- Hippodrome du Grand-Camp.** — Grandes courses, steeple-chases, military. — Dimanche 4 mai, mardi 6, jeudi 8, dimanche 11. La souscription est fixée pour cette année à 50 francs. Secrétariat au Grand Hôtel, 16, rue de la République.
- Tour métallique de Fourvière.** — Tous les jours, ascensions.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 20802

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissé pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction, Dépôt général, 85 quai Pierre-Scize à Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^e des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des *Ciments Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des *Usines de Trept* (Isère); *du Val d'Amby* (Isère). Seuls vendeurs des *Chaux de Cruas* (Valette-Viallard) succursale à Saint Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. *Latics suisses*. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtimens. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CERAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier*. Spécialité de *Boisdeaux* pour cheminées. *Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie* pour bâtimens et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plâtres en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Scize, Lyon.

G^{DE} TUILERIE MÉCANIQUE

DE J. DEBERNARDY

Fondée en 1830 Moirans (Isère)

A. DESPAGNET

Ancien Directeur des Tuileries de Montchanin et Sainte-Foy-l'Argentière
SUCCESEUR

Fabrication exclusivement en pâte molle et en terre lavée de tous produits en terre cuite pour Bâtimens

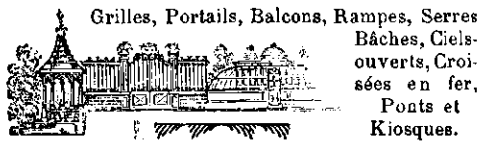
Tuiles, Briques et tous Accessoires de Couvertures émaillées en toutes couleurs

Représentant à Lyon : **M. J. MOUTON**

ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DE CARRELAGE

20, Rue Childebert, 20

SERRURERIE ARTISTIQUE



Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres
Bâches, Ciels-ouverts, Croisées en fer,
Ponts et Kiosques.

MARQUISES, VERANDAHS

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures, Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

EMILE RAOULX

130, Cours Lafayette, Lyon

Tarif adressé franco sur demande

A VENDRE

202, rue Paul-Bert, centre industriel, à proximité de 2 lignes de Tramways, **USINE**, superficie 1200 mètres carrés, entièrement couverts, avec maison de trois étages sur façade pour bureaux ou appartements.

S'adresser

Usine **ROCHET & SCHNEIDER**
57, chemin Feuillat. — LYON

ATELIER DE

MENUISERIE A VAPEUR

et de lumière électrique

Récemment installé, à louer dans de très bonnes conditions, entre Nice et Cannes, sans concurrent dans la région, à proximité de la gare et du port. — Pays de grandes constructions.

S'adresser Agence Fournier, Lyon, N° 765.

Demandez partout

LE

RHUM MARQUISAT

Superior Quality

OLD RUM FROM JAMAICA PLANTATIONS

Le Rhum Marquisat se recommande tout spécialement aux gourmets par son arôme délicieux et la finesse de son goût.

Le Rhum Marquisat ne craint pas d'être comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.

Le Dépôt général, 6, rue de Jussieu, LYON, tient des échantillons à la disposition de tout acheteur.

En vente dans toutes les bonnes Maisons de Liqueurs et d'épicerie fine

VILLE de GAP (Hautes-Alpes)

LOTÉRIE

Pour la Construction d'un Musée à Gap
(Autorisée par Arrêté ministériel du 3 octobre 1901)

CAPITAL : 200.000 Francs

Gros Lot : 20.000 Fr.

2 lots de	5.000 fr.	6 lots de	500 fr.
2 lots de	1.000 fr.	50 lots de	100 fr.

Au total : 6.000 francs de lots tous en argent

Tirage : le 7 Septembre 1902

UN FRANC LE BILLET

Joindre enveloppe portant adresse pour le retour, affranchie à 0.15 centimes par quatre billets.

On trouve des billets dans toute la France, chez les principaux débiteurs de tabac, libraires etc, et à l'Agence Fournier, concessionnaire général, 14, rue Confort, 14, LYON, ainsi que dans toutes ses succursales.

REMISE IMPORTANTE AUX MARCHANDS

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison **GUITTA Fils**

FATOU-GUITTA

SUCCESEURS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitrux d'appartement

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptées.

ALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

DEMANDEZ

DANS TOUTES LES ÉPICERIES

LES

Biscuits Vanillés

L. ROCHE

Qualité supérieure, goût exquis

Se conserve indéfiniment

PRIX RÉDUIT

DEPOT GENERAL

pour le département du Rhône

6, RUE DE JUSSIEU, LYON